

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

## Inscriptions scolaires 2020 / 2021 Pour une rentrée en septembre 2020

1- S'inscrire au préalable auprès de la mairie de Cuvilly pour obtenir le certificat d'inscription du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire) **uniquement par mail** : [mairiedecuvilly@orange.fr](mailto:mairiedecuvilly@orange.fr)

- Indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant à inscrire.
- Indiquer l'adresse de résidence de l'enfant et joindre un justificatif de domicile.
- Indiquer vos coordonnées téléphoniques.

2- Le SIRS se charge d'envoyer le certificat d'inscription au demandeur ainsi qu'à la directrice d'école.

3- Dans le contexte actuel, la directrice prendra contact avec vous par mail ou par téléphone après réception du certificat d'inscription.

Il sera nécessaire de vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- du certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés.